

Partenariat entre Jouer pour Vivre et une organisation « Membre Associé » pour le développement de Boîte à Jouer Ecolo



Historique de l'association Jouer pour Vivre :

L'association Jouer pour Vivre est née en février 2014 avec pour missions principales de promouvoir le droit des enfants à jouer tel que décrit dans l'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et de comprendre et valoriser le jeu libre et créatif en France pour tous les âges, et plus particulièrement pour les enfants et les communautés dans lesquelles ils vivent, comme les écoles et toutes autres organisations liées à leur développement et leur éducation.

L'association Jouer pour Vivre reconnaît que le jeu est un besoin mais aussi un droit pour tous les enfants, et cherche à explorer et développer des façons d'améliorer le bien-être des enfants à travers le jeu.

L'association Jouer pour Vivre entend par ce partenariat transférer aux organisations souhaitant développer le dispositif de la Boîte à Jouer dans leur région, le processus complet d'implantation, ainsi que la formation et toutes les étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet. Un partenariat sur 3 ans, comprenant une phase initiale de formation et d'accompagnement, est réalisé sous la forme de l'adhésion comme « Membre Associé » de l'organisation demandeuse.

Qu'est-ce qu'une Boîte à Jouer Ecolo :

La Boîte à Jouer Ecolo est un dispositif holistique qui valorise et améliore la qualité du jeu libre des enfants dans les structures éducatives (école, centres de loisirs...).

De nouvelles ressources ludiques sont introduites et l'environnement est modifié, transformant l'expérience des enfants et des adultes dans la cour.

L'équipe des encadrants des terrains de jeu (animateurs, agents de mairie, etc...) est formée en amont, puis accompagnée dans la mise en œuvre du dispositif de la Boîte à Jouer dans leur terrain de jeu.

Concrètement la Boîte est une structure adaptée à chaque école (configuration du terrain de jeu, nombre d'enfants), remplie d'objets disparates, de pièces et matériaux en vrac, comme des tubes en carton, pneus, morceaux de tissu, filets, cordes, etc... Elle est ouverte quotidiennement durant les pauses périscolaires et extrascolaires de jeu en extérieur, et tous les enfants sont libres d'y accéder. L'imagination et la créativité des enfants s'expriment pleinement dans cet environnement, les objets en vrac sont détournés et transformés, devenant parties intégrantes de leurs jeux.

Les Boîtes à Jouer écolo sont réapprovisionnées régulièrement avec du matériel issu du réemploi et des rebuts d'entreprises, contribuant à une transformation des pratiques et des regards sur l'objet et le réemploi chez les enfants immergés dans ce nouvel environnement ludique, mais aussi chez les parents, et autres acteurs de la structure éducative. Le dispositif contribue ainsi à la transformation des mentalités vers un monde plus durable, opérant une sensibilisation au réemploi par le faire, dès le plus jeune âge.

Les impacts de la Boîte à Jouer dans les structures éducatives :

- Développement de la créativité naturelle de l'enfant,
- Apprentissage par le jeu, intelligence manuelle,
- Inclusion sociale et collaboration,
- Bien-être physique,
- Autonomie et confiance en soi,
- Amélioration du comportement et réduction des incidents et accidents dans la cour,
- Meilleure disponibilité pour les apprentissages scolaires,
- Augmentation du bien-être pour les enfants et les encadrants des terrains de jeu (animateurs, personnel de mairie...)
- Sensibilisation au réemploi.

Devenir Membre Associé :

L'association Jouer pour Vivre se positionne comme garante de la qualité du dispositif de la Boîte à Jouer Ecolo et veille à la bonne exécution du processus de mise en place dans les structures éducatives (écoles, centre de loisirs..).

Le Membre Associé devient membre du réseau Jouer pour Vivre et à ce titre bénéficie des connaissances et du savoir-faire de l'association dans la mise en oeuvre du dispositif de La Boîte à Jouer sur son territoire. Il suit intégralement le processus de transfert de compétences et s'engage sur une adhésion de 3 ans avec l'association JPV.

Engagement réciproque :

- L'association JPV s'engage à mettre à la disposition du Membre Associé son savoir-faire et ses compétences dans la mise en place du dispositif de la BAJ, l'accompagnant pas à pas dans sa première implantation. L'association JPV suit les grandes étapes décrites ci-dessous et un déroulé adapté et construit avec le membre associé, avec pour objectif de former et accompagner sur plusieurs semaines le Membre Associé dans la prise en main du projet. Elle donne au Membre Associé tous les outils nécessaires à la mise en place du dispositif, étape par étape, ainsi que toutes ressources théoriques utiles au développement du projet. Le Membre Associé bénéficie des nouveautés et développements récents réalisés par l'association JPV. Le Membre Associé bénéficie des actions de communication réalisées par JPV pour promouvoir la Boîte à Jouer au niveau national et figure dans le site internet de JPV.
- Le Membre Associé s'engage à suivre intégralement toutes les étapes du processus de transfert de compétences tel que décrit ci-dessous. Lorsqu'il met en place des Boîtes à Jouer dans son secteur, le Membre Associé suit le processus d'implantation tel que transmis lors de la formation. Le Membre Associé, une fois le processus d'implantation éprouvé et pris en main, peut y apporter des améliorations qui semblent pertinentes dans son contexte, et dans ce cas, en informe l'association JPV lors des réunions de coordinations du réseau de Membres Associés. Le Membre Associé s'engage dans un processus de réflexivité et d'auto-évaluation de ses implantations en lien avec JPV pendant 3 ans. Le Membre Associé peut utiliser le logo de l'association JPV, avec la mention « en partenariat avec ».

Le transfert de compétences comprend :

1. **La mise à disposition de supports pédagogiques :**
 - Des supports de présentation pour les différentes parties prenantes (enfants, parents, instituteurs, animateurs, responsables éducatifs, élus)
 - Les outils d'évaluation du diagnostic de cour
 - Des recommandations sur la mise en place de la Boîte
 - Des conseils sur le type d'objets et matériaux, les gisements, la collecte, l'approvisionnement et le réapprovisionnement

- Livret de formation et Guide du formateur session par session. Des conseils pour l'organisation de la formation
 - Livret du conseiller de jeu
2. Un accompagnement du Membre Associé dans la prise en main puis la première implantation du dispositif de la Boîte à Jouer dans une structure éducative sur son territoire.

Détail des points abordés au cours de l'accompagnement :

Introduction du dispositif de la Boîte à Jouer

- Présentation du dispositif de la Boîte à Jouer et de ses bénéficiaires
- Description du processus complet d'implantation d'une Boîte à Jouer

Diagnostic du terrain de jeu de la structure éducative (école, centre de loisir...)

- Observations à mener
- Informations et éléments à récupérer sur la structure éducative (école, centre de loisirs,...)

La Boîte à Jouer

- Critères pour fabriquer une Boîte à Jouer
- Processus pour définir l'emplacement de la Boîte dans l'espace de jeux

Objets et Matériaux présents dans la Boîte

- Mise à disposition d'un catalogue d'objets à mettre dans les Boîtes (à adapter selon votre contexte).
- Fourniture des caractéristiques et critères de sélection des objets et matériaux
- Identification des gisements de ressources pour la récupération des objets
- Adaptation du nombre d'objets au nombre d'enfants présents dans la structure éducative
- Adaptation des objets en fonction du terrain de jeu
- Le réapprovisionnement en objet (par le Membre Associé / par l'école et la communauté extra-scolaire)
- Le stockage des objets

- La relation avec les donateurs d'objets et de matériaux

La Formation

- Mise à disposition du Livret de Formation
- Organisation de la formation dans une structure éducative
- Formation et fourniture du guide du formateur
- Outils d'évaluation de la formation - réflexivité

L'accompagnement sur le terrain des encadrants des terrains de jeu (animateurs, personnel de mairie...) par les conseillers de jeu

- Organisation de l'accompagnement
- Le rôle du conseiller de jeu
- Formation du conseiller de jeu
- Outils d'évaluation de l'accompagnement - réflexivité

La présentation aux parties prenantes

- Contenus et conseils pour la présentation aux parties prenantes (enfants, parents, représentants des parents, équipes éducatives, responsables institutionnels et élus).
- Organisation des présentations

Le suivi du dispositif

- Evaluation du jeu dans la structure
- Comment faire évoluer le jeu dans la structure

Suivi et conseils

- Appui au développement du Membre Associé
- Organisation de réunion dans le cadre du réseau des Membres Associés

Déroulé chronologique du transfert de compétences pour la mise en œuvre du dispositif de la Boîte à Jouer :

Le processus de transfert des compétences entre l'association JPV et le Membre Associé s'étale sur une période de plusieurs mois à partir du démarrage.

Phase 1 : Préalables, questionnaire, étude de faisabilité. Signature de la Convention entre JPV et le Membre Associé

- Contacts préalables, envoi par JPV du document « Partenariat entre Jouer pour Vivre et une organisation « Membre Associé » pour le développement de Boîte à Jouer Ecolo », devis, questionnaire de positionnement.
- Le Membre Associé signe la Convention, s'engageant dans un partenariat de 3 ans avec l'association JPV.

Organisation et planning des étapes suivantes (voir notre déroulé).

- Les modalités financières du transfert pour le Membre Associé :
 - o Coût pour la mise en œuvre du partenariat : voir notre devis
 - o Coût d'adhésion à l'association Jouer pour Vivre : 550 € / an

A, le

Mme Deborah Gentès
Présidente de l'association Jouer pour Vivre

Mme Emma Perrot
Formatrice pour l'association Jouer pour Vivre

Membre associé
.....